

La réponse
de l' **Union européenne**
au défi des **mines terrestres**
antipersonnel



COMMISSION EUROPÉENNE



MINES TERRESTRES

—



La réponse
de l' **Union européenne**
au défi des **mines terrestres**
antipersonnel



COMMISSION EUROPÉENNE

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000

ISBN 92-894-0171-0

© Communautés européennes, 2000

Printed in Spain

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHE SANS CHLORURE



La communauté internationale condamne avec vigueur les mines antipersonnel, armes aveugles d'une rare cruauté. Semées à la hâte, elles font d'innocentes victimes, au hasard et de sang-froid. Dissimulées, dévastatrices et durables, elles menacent des vies, terrorisent des populations et perpétuent la haine entre anciens ennemis, longtemps après la fin des conflits.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 1999, de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (convention d'Ottawa) a marqué un tournant dans la mesure où, en adoptant ce texte, la communauté internationale a non seulement exprimé son rejet total, mais aussi traduit par des mesures concrètes sa détermination à mettre un terme à ce fléau.

La Commission européenne, pour sa part, a vu dans la convention l'occasion d'entamer une réflexion en tirant les leçons du passé. Elle renforce actuellement sa contribution, en collaboration avec la présidence de l'Union européenne, et retourne au combat contre les mines terrestres avec une énergie et une volonté nouvelles.

Nous ne pouvons nous contenter d'être le premier bailleur de fonds mondial de cette cause. L'ampleur de la tâche nous place devant un défi: être aussi l'acteur le plus imaginatif et le plus résolu.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chris Patten'.

CHRISTOPHER PATTEN

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RELATIONS EXTERNES



INTRODUCTION

L'Union européenne a consacré plus de 100 millions d'euros à la lutte contre les mines dans le monde en 1999.

La lutte contre les mines est une expression générique qui englobe toute une série d'activités: la sensibilisation au problème des mines, le relevé et le marquage des champs de mines, la détection, le déminage (c'est-à-dire le déminage civil effectué conformément à des normes humanitaires), la destruction des mines, l'assistance aux victimes et la formation dans tous les domaines précités.

La liste des pays bénéficiaires énumérés dans cette présentation générale de l'aide fournie par l'UE en 1999 n'est pas exhaustive. Le soutien qu'accorde la Communauté année après année s'inscrit dans le cadre de stratégies et de programmes nationaux, d'une part, mais il répond aussi à des besoins et à des situations spécifiques, d'autre part. C'est pourquoi l'ensemble des interventions passées et actuelles de l'UE recouvre un cadre géographique plus large.

De même, les chiffres cités concernant la contribution des États-Unis et du Japon se limitent à l'aide que ces deux pays allouent aux bénéficiaires cités dans la présente brochure. Ils n'ont d'autre but que de mettre en évidence l'engagement de la communauté mondiale dans la lutte contre les mines terrestres.

Les informations présentées dans cette brochure sont à notre connaissance exactes. Elles proviennent de diverses sources, notamment des États membres de l'UE, de la banque de données de la Commission européenne, de l'observatoire des mines institué par la campagne internationale pour l'interdiction des mines (ICBL), de la banque de données du Service des actions de lutte contre les mines des Nations unies (UNMAS), du site Internet «world fact book» de la CIA, de la brochure intitulée «To walk the earth in safety» du département d'État américain et du gouvernement japonais.

Enfin, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que certaines divergences dans la présentation des données peuvent prêter à confusion, notamment en ce qui concerne les chiffres de l'Allemagne et du Royaume-Uni, dont les contributions régionales sont ramenées à une moyenne par pays. Ces chiffres sont signalés par un astérisque.

DANIELA DICORRADO
PRÉSIDENTE DU GROUPE DE COORDINATION DES ACTIONS
DE LUTTE CONTRE LES MINES DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE

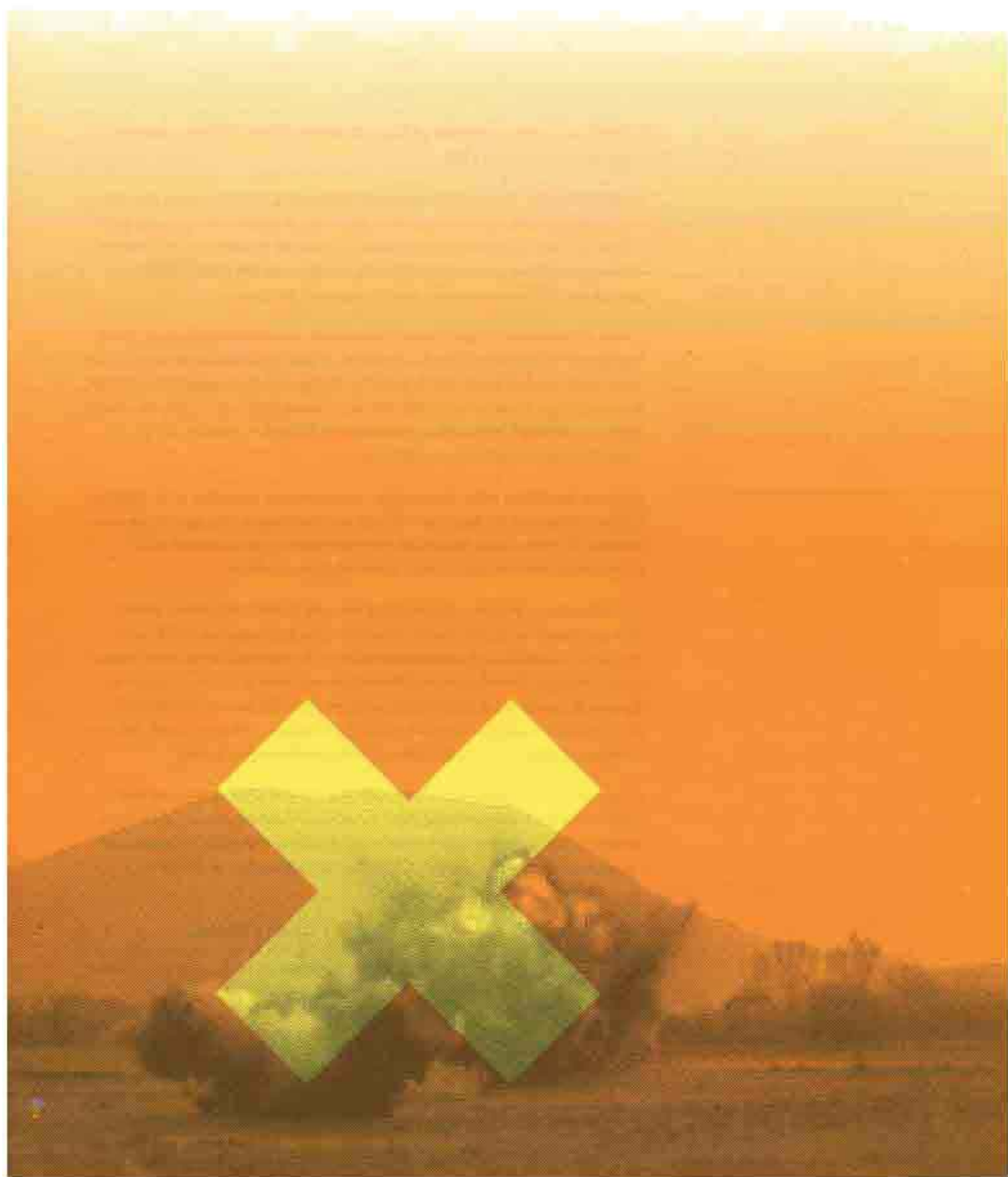


TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
La réponse de l'Union européenne au défi des mines terrestres antipersonnel	8
Le problème des mines replacé dans son contexte	10
La communauté internationale	12
Les actions de lutte contre les mines menées par l'UE dans le monde	14
Le Centre commun de recherche	27

LA RÉPONSE DE L'UNION EUROPÉENNE AU DÉFI DES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

L'Union européenne aborde le défi des mines terrestres antipersonnel par une approche globale de la Communauté européenne, de la politique étrangère et de sécurité commune (PESCC), du Parlement européen et des politiques communautaires dans les domaines de la coopération au développement, de la réhabilitation et de la reconstruction, de l'aide humanitaire et de la recherche. Le Conseil de ministres s'est engagé avec détermination dans le combat contre les mines depuis 1995, par des actions et des résolutions communes, par des démarches diplomatiques et un dialogue avec les pays tiers, par son activité au sein d'enceintes internationales telles que les Nations unies, par une participation active au processus d'Ottawa et par des mesures concrètes.

Les quinze États membres de l'Union ont assisté à la conférence d'Ottawa, qui s'est tenue du 2 au 4 décembre 1997, et quatorze d'entre eux ont signé la convention du même nom.



L'Union européenne apporte également son soutien à la lutte contre les mines par le biais de diverses institutions, notamment le Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage des Nations unies (UNVTF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En ce qui concerne les fonds relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil a, depuis 1995, adopté des décisions visant à verser une contribution totale de quelque 21,6 millions d'euros destinés, au titre des opérations PESCC, à toute une série d'opérations de lutte contre les mines menées par des organisations internationales de premier plan. L'Union européenne est ainsi le principal bailleur de fonds des actions de lutte contre les mines auprès des Nations unies et du CICR.

Le Parlement européen, lui aussi très actif dans le domaine des mines terrestres antipersonnel, plaide sans relâche, depuis 1995, pour l'interdiction totale de ces armes par toute une série de résolutions et de questions. La résolution du Parlement européen du 18 décembre 1997 consacrée aux mines antipersonnel a appelé non seulement à une adhésion plus généralisée à la convention et à sa ratification rapide, mais aussi à une coordination plus efficace des efforts menés par la communauté internationale pour éliminer les mines et venir en aide aux victimes.



La contribution de l'Union européenne provient en grande partie de ressources communautaires contrôlées et gérées par la Commission européenne. Le soutien financier accordé au cours des huit dernières années par la Communauté européenne aux actions de lutte contre les mines a dépassé 180 millions d'euros.

Le 14 mars 2000, la Commission européenne a approuvé une communication au Parlement européen et au Conseil ainsi qu'un projet de règlement relatif à la lutte contre les mines terrestres antipersonnel, qui proposait une contribution accrue de l'Union européenne.



Plusieurs raisons expliquent la décision de remanier la stratégie et le processus de lutte contre les mines terrestres: la nécessité de faire le point de l'expérience acquise à ce jour et des enseignements à tirer des activités menées sur le terrain ainsi qu'en amont et en aval; la nécessité d'aborder ce problème par une stratégie globale et tenant compte de tous les aspects entrant dans les critères applicables au déminage humanitaire et civil; la nécessité d'introduire des liens explicites entre le déminage et les objectifs de sécurité, de renforcer les actions de la Communauté dans le domaine de la lutte contre les mines, d'assurer une complémentarité et une cohérence entre les politiques communautaires et celles des États membres, d'accroître l'efficacité globale des interventions comme le prévoient les obligations fixées par la convention d'Ottawa et, ainsi, d'éliminer le fléau des mines terrestres au cours des dix à quinze prochaines années au plus tard.



Une ligne budgétaire renforcée amènera progressivement les engagements de l'Union à un niveau quantitatif et qualitatif qui permettra non seulement de maintenir, mais aussi de renforcer la contribution communautaire.

L'Union européenne est intervenue aux quatre coins de la planète pour soutenir les mesures prises par les autorités nationales, les organisations internationales et, surtout, les ONG. Elle a contribué au déminage, à la destruction de mines, à l'aide aux victimes et à la recherche dans de nouvelles techniques de déminage. Mais son action de lutte contre les mines ne s'inscrivait pas, jusqu'à ce jour, dans une approche globale et cohérente.

Pour tirer pleinement parti de la diversité des instruments et des mécanismes de financement disponibles, l'UE doit veiller à ce qu'un cadre lui permette de définir les lignes directrices horizontales et les priorités indispensables à l'efficacité et à la cohérence de son action. La lutte contre les mines continuera à être financée par les programmes géographiques et les lignes budgétaires y afférentes ainsi que par ECHO. La destruction des mines et les autres types de mesures de lutte contre les mines constituent souvent un préalable à tout programme de développement raisonnable.

Ces opérations doivent par conséquent faire partie intégrante de plans nationaux ou régionaux de reconstruction et de réhabilitation.

Le nouveau règlement et la ligne budgétaire spécifique relatifs aux actions de lutte contre les mines terrestres antipersonnel étayeront et compléteront l'approche géographique en apportant un cadre politique global et en jouant le rôle de réserve générale et de source de financement de programmes internationaux. Les ressources dégagées en faveur des interventions de l'UE dans ce domaine doivent être au moins maintenues au même niveau en valeur réelle, comme nous y sommes parvenus au cours des dernières années, c'est-à-dire à 30 millions d'euros par an environ.

Dans le cadre de cette nouvelle politique, les programmes réguliers de déminage et de destruction de mines devront principalement bénéficier aux pays qui ont souscrit à la convention d'Ottawa. Cependant, l'UE doit également être en mesure de fournir une aide exceptionnelle aux victimes des mines dans leur pays ou même, si elles ont eu le malheur d'y être déplacées, dans un pays non signataire de la convention.

La convention d'Ottawa, entrée en vigueur il y a un an, constitue un nouvel instrument performant et fixe une série d'objectifs ambitieux pour les années à venir. L'UE a approuvé celui qui consiste à éliminer la totalité des mines terrestres de la surface du globe dans un délai de dix à quinze ans. La poursuite d'un tel objectif nécessitera détermination, cohérence et persévérance. Grâce au mécanisme de financement et de coordination défini par le nouveau règlement et la communication, l'UE est en bonne position pour relever ce défi.



LE PROBLÈME DES MINES REPLACÉ DANS SON CONTEXTE



Les mines terrestres, mises au point à partir des mines marines, ont été utilisées pour la première fois lors de la guerre de Sécession. Leur usage, notamment comme arme antichar, est toutefois resté exceptionnel jusqu'en 1918 et très limité jusqu'en 1939. Pour empêcher le désamorçage des mines antichars, des mines concernant les démineurs, d'où leur nom d'antipersonnel, ont été semées conjointement avec les explosifs traditionnels et ont fini par devenir les mines les plus fabriquées. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la prolifération (production, vente et déploiement) des mines a pris des proportions vertigineuses au fil de trop nombreux conflits régionaux. Plus de 400 millions de mines auraient été répandues sur la surface de la terre depuis 1939, dont 65 millions l'ont été depuis 1978 (1). Selon certaines estimations (2), entre 60 millions et 70 millions de mines, sur ce chiffre total, sont encore en état d'exploser, bien que d'autres organes, comme les Nations unies, avancent un chiffre de 80 à 110 millions. L'élargissement des programmes de lutte contre les mines, et notamment les méthodes de relevés plus complètes, permettront probablement de fournir des estimations plus précises.

En ce qui concerne les mines actuellement stockées dans le monde, le chiffre couramment avancé de 100 millions semble être nettement sous-estimé. Selon l'observatoire des mines terrestres de l'ICBL, 108 pays détiennent dans leurs arsenaux plus de 250 millions de mines antipersonnel, les stocks les plus importants se trouvant en Chine (110 millions) et en Russie (60 à 70 millions).

(1) La lutte contre les mines antipersonnel, CE, 1995.

(2) «Hidden killers: The global demining crisis» - département d'Etat américain, 1998.



À ce problème vient s'ajouter le faible déploiement d'armes qui caractérise les conflits actuels, dans lesquels les véhicules blindés jouent un rôle relativement accessoire et les mines antipersonnel occupent une place spécifique par rapport à celle de leurs ancêtres, les mines antichars. Les mines terrestres antipersonnel, qui ont été employées à l'origine comme des substituts à l'artillerie, sont en effet de plus en plus dirigées aujourd'hui contre les populations civiles et posées par des armées, régulières ou non, par des groupes qui pratiquent la violence et ont accès à des armes lourdes ainsi que par des communautés civiles.

Les projectiles abandonnés et défectueux et les munitions non explosées constituent un autre sujet de préoccupation lié au problème des mines. À long terme et sur le plan purement arithmétique, ils présentent un risque considérable. Lors de leurs opérations de déminage, les agences chargées de telles missions trouvent en général plus de munitions non explosées que de mines. Jusqu'à 10 % des projectiles employés lors de conflits armés n'éclatent pas, devenant de facto des mines.

Au cours des quarante dernières années, les différents conflits qui se sont déroulés dans le monde ont donné lieu à l'utilisation de quantités importantes de mines, généralement posées au hasard, sans grande justification tactique et souvent dans le seul but de terroriser et de démoraliser les populations locales. Les mines sont disposées dans toutes sortes de lieux: le long de routes, autour de puits, à l'entrée de bâtiments publics, à des carrefours, dans des champs à ciel ouvert, dans des rangées de mines, le long de canaux d'irrigation, dans des régions forestières, sur les pentes de collines, dans des zones urbaines, sur des sentiers de montagne, dans le sable des déserts ou sur des plages, etc. Contrairement à une idée reçue, les champs de mines ne sont pas cartographiés, ou bien les cartes sont trop anciennes ou trop inexactes pour être exploitables. Le plus souvent, les populations locales ne savent pas où se trouvent les champs de mines, et on ne dispose pas toujours de données élémentaires sur l'ampleur, l'incidence et la quantification du problème pour lancer des opérations rationnelles et concertées de déminage.

Toutes les mines ne sont pas égales par la taille (de 2 cm, pour les mines dites «papillons», à 35-40 cm), ni par la menace qu'elles font peser sur les vies humaines. Leur rayon d'impact va de 1 ou 2 à 100 mètres. Les personnes qui marchent sur ces engins ou se trouvent à proximité de leur point d'explosion souffrent généralement de plusieurs blessures aux membres.

Les opérations de déminage ne peuvent avoir recours à des professionnels civils qualifiés que depuis une période récente. Il peut notamment s'agir de démineurs militaires détachés ou retraités de l'armée. La charge financière imputable à cette main-d'œuvre et aux équipements nécessaires aux interventions permet d'estimer à 850 dollars des États-Unis le coût unitaire d'identification et de destruction d'une mine, alors que la mine proprement dite coûte généralement moins de 2 dollars. En dépit des sommes considérables induites par ces opérations et de leurs résultats peu satisfaisants, les techniques de détection des mines ont progressé très lentement.

C'est pourquoi il est indispensable de mettre l'accent sur la recherche et le développement et d'axer efficacement le déminage sur les besoins des utilisateurs (par exemple, certains privilégient les équipements peu onéreux et portatifs, d'autres les équipements mobiles, transportés soit sur des véhicules terrestres, soit par avion), tout en développant dans le même temps les moyens existants (formation de démineurs, groupes de chiens, fleaux, etc.).



LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Ottawa et la lutte contre les mines terrestres

La communauté internationale n'a pris conscience de la nécessité de lutter contre les mines terrestres que récemment, au lendemain des événements politiques majeurs des années 1989 à 1991.



• L'effondrement de l'URSS et l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud ont mis fin au soutien politique et financier accordé à de nombreux pays en guerre et ont contraint ces derniers à déposer les armes.

• La guerre du Golfe a laissé derrière elle un grand nombre de mines et de munitions non explosées sur le territoire du Koweït. La conjonction d'une forte présence militaire et d'importants moyens financiers y a permis la réalisation de vastes opérations de déminage.



Les débouchés potentiels offerts par ce nouveau marché ont favorisé la création de nouvelles entreprises et ont donné naissance à des organisations non gouvernementales spécialisées (ONG).

Parallèlement au déminage commercial, la nécessité d'actions de déminage humanitaire s'est fait de plus en plus sentir.

L'action humanitaire de lutte contre les mines relève d'un traitement global et structuré de la contamination par les mines et les munitions non explosées. Elle englobe l'examen des relevés, le déminage, la sensibilisation au problème et l'aide aux victimes. Ces activités visent, d'une part, à réduire la menace que font peser les mines terrestres sur les individus et les communautés vivant dans les zones minées et, d'autre part, à porter assistance aux victimes. Le volet humanitaire du combat contre les mines a également pour objectif important de créer des capacités locales parmi les populations touchées par ce fléau, mesure qui s'inscrit dans leur développement à long terme.



Par l'entrée en vigueur de la convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la communauté internationale s'est donné pour défi de surmonter le problème des mines terrestres au cours des dix à quinze prochaines années. Lors de la conférence d'Ottawa, en décembre 1997, les gouvernements et les institutions du monde entier ont annoncé un engagement financier considérable en faveur de la lutte contre les mines, dont le montant équivaut à 350 millions d'euros au moins pour les prochaines années. La communauté internationale manifeste depuis lors une volonté accrue de collaborer de façon plus coordonnée pour atteindre des objectifs concertés, minimiser la duplication des activités et mettre l'accent sur les exigences prioritaires.



Obligations prévues par la convention d'Ottawa

L'entrée en vigueur de la convention joue un rôle déterminant dans le renforcement de la lutte contre les mines et la mise en œuvre d'une démarche plus structurée, assortie d'objectifs intermédiaires à réaliser. Les parties à la convention doivent respecter des obligations internes strictes, notamment:

- ◆ détruire la totalité des mines stockées dans un délai de quatre ans (article 4);
- ◆ détruire les mines terrestres antipersonnel se trouvant dans les zones minées dans un délai de dix ans (article 5, paragraphe 1);
- ◆ identifier, marquer et border le plus rapidement possible les zones minées (article 5, paragraphe 2);
- ◆ rendre compte au secrétaire général de l'ONU, dans un délai de six mois, de la situation concernant les mines terrestres antipersonnel dans le pays (article 7), fournir des informations destinées à la base de données des Nations unies (article 6, paragraphe 6) et coopérer aux opérations de vérification de conformité (article 8);
- ◆ prendre les mesures législatives, administratives et autres nécessaires à la prévention des activités interdites par la convention (article 9).

Les États membres de l'Union européenne ont interdit toute exportation de mines terrestres antipersonnel et introduit des mesures visant à interdire leur fabrication. En tout état de cause, l'UE n'est que très peu impliquée dans le problème humanitaire posé dans les pays concernés par la présence de telles mines, dans la mesure où elle contribue davantage à sa résolution qu'elle n'a été à l'origine du phénomène. En dépit de l'engagement de l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux importants, le risque auquel les mines terrestres exposent la planète reste aigu, et ces engins continuent de faire un nombre de victimes inacceptable. Même si les experts reconnaissent que la quantité totale de mines terrestres existantes est faible, le point le plus alarmant réside dans l'étendue des zones suspectes. Plus de soixante pays déclarent leur territoire miné, dont vingt pays très lourdement. La simple présence présumée de mines provoque déjà des désordres économiques, et les régions qui se relèvent d'un conflit abritent probablement toutes sortes de munitions non explosées (par exemple obus, fusées et grenades), qui viennent s'ajouter aux mines terrestres antipersonnel et aux mines antichars.

Certains craignent aussi qu'après quelques années d'intense publicité autour de la question des mines terrestres, l'enthousiasme des bailleurs de fonds — gouvernements ou institutions — s'amenuise. L'atelier de coordination des actions internationales de lutte contre les mines, qui s'est tenu en mars 1998 à Ottawa, visait à mettre un terme au problème des mines dans un délai compté «en années et non en décennies», c'est ce que traduit l'objectif de l'UE fixe à dix-quinze ans et l'année 2010 avancée par les États-Unis pour éradiquer ce fléau. Il faudra toutefois, pour y parvenir, instaurer des mesures plus efficaces de lutte contre les mines afin de respecter le délai au cours duquel les pays signataires doivent éliminer toutes les mines enfouies sur leur territoire.



**LES ACTIONS
DE LUTTE
CONTRE LES MINES
MENÉES PAR L'UE
DANS LE MONDE**



AFGHANISTAN



Capitale
Kaboul

Population
25 824 882

Superficie
647 500 km² (terre: 647 500 km²)

Pays limitrophes
Chine, Iran, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan

Système politique
Gouvernement de transition

Dette extérieure
2,3 milliards d'USD (mars 1991)

Assistance économique
214,6 millions d'USD (1995)

Climat
Aride à semi-aride, hivers rigoureux et étés chauds

Topographie
Relief essentiellement très montagneux, plaines au nord et au sud-ouest

Affectation des terres
Terres arables: 12 %; cultures permanentes: 0 %; pâturages permanents: 46 %; forêts et bois: 3 %; autres: 39 %

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

L'Afghanistan a gravement souffert de la guerre depuis 1978. Le 27 septembre 1996, les membres du gouvernement afghan ont été destitués par des partisans du mouvement islamique des Taliban. À l'heure actuelle, aucun gouvernement n'exerce effectivement le pouvoir à la tête de l'État islamique d'Afghanistan, et le pays reste divisé en factions qui se combattent.

L'ensemble des parties prenantes aux divers conflits armés qu'a connus l'Afghanistan ont utilisé des mines antipersonnel, les semant indistinctement sur la plus grande partie du territoire. Exploitations agricoles, zones de pâturage, canaux d'irrigation, zones d'habitation, routes et sentiers, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, sont infestés de mines.

L'Afghanistan compte parmi les pays les plus gravement touchés du monde par la présence de mines. En dépit de huit années d'opérations intensives, seuls 146 km² ont été déminés. Il reste à traiter une superficie de 713 km².

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
CE	4 000
Pays-Bas	3 000
Suède	2 241
Royaume-Uni	1 000 (*)
Allemagne	900 (*)
Finlande	505
Italie	400
Danemark	372
TOTAL UE	12 218
Japon	1 686
États-Unis	2 137

L'aide accordée par l'UE a permis de financer de nombreuses actions de lutte contre les mines par l'intermédiaire de l'Unocha et d'autres organisations. Ces actions comprennent des projets de déminage humanitaire, l'aide aux victimes, des activités de sensibilisation, des relevés de champs de mines et le détachement d'experts.

ANGOLA



Capitale
Luanda

Population
11 177 537 (juillet 1999)

Superficie
1 246 700 km²
(terre: 1 246 700 km²)

Pays limitrophes
Congo, Namibie, République démocratique du Congo, Zambie

Système politique
Gouvernement transitoire, officiellement, une démocratie multipartite avec un pouvoir présidentiel fort

Dette extérieure
13 milliards d'USD (1998)

Aide économique
493,1 millions d'USD (1995)

Climat
Semi-aride dans le sud et le long de la côte jusqu'à Luanda; dans le nord, saison sèche et fraîche (de mai à octobre) et pluvieuse et chaude (de novembre à avril)

Topographie
Étroite plaine côtière dominée par un vaste haut plateau abrupt

Affectation des terres
Terres arables: 2 %; cultures permanentes: 0 %; pâturages permanents: 23 %; forêts et bois: 43 %; autres: 32 % (1993)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Le pays et son économie sont totalement désorganisés après plus de vingt ans de guerre presque incessante. C'est sans conteste l'un des pays au monde où la concentration de mines est la plus élevée: les premières estimations des Nations unies fixaient leur nombre entre 10 et 15 millions. Quoique aucun relevé complet n'ait été effectué, les estimations ont été revues à la baisse à environ 6 millions. Six à huit provinces représentant approximativement 50 % de la superficie du pays sont particulièrement touchées. Qui plus est, les relevés de localisation des mines terrestres sont extrêmement lacunaires, et de nouvelles mines ont été posées lors de la reprise des combats.

Malgré la signature d'un accord de paix en novembre 1994, des actes de violence sporadiques sont encore perpétrés, des millions de mines terrestres subsistent et de nombreux fermiers hésitent à retourner dans leurs champs. L'Angola est donc contraint d'importer une grande partie des denrées alimentaires dont il a besoin. S'il veut tirer avantage de ses richesses (or, diamants, vastes forêts, pêche atlantique, terres arables et importants gisements de pétrole), l'Angola doit appliquer l'accord de paix et nettoyer ses champs de mines.

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Italie	3 095
CE	2 846
Suède	1 710
Pays-Bas	1 663
Danemark	1 327
Allemagne	300 (*)
Irlande	254
TOTAL UE	11 196
Japon	98
États-Unis	n.d.

Les fonds communautaires sont très diversement utilisés; aide à un centre de réhabilitation orthopédique et réinsertion sociale des victimes, formation de brigades de déminage ainsi qu'activités de déminage, assistance aux victimes, déminage mécanique et campagnes de sensibilisation de l'Unicef.

BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE



Capitale
Sarajevo

Population
3 482 495 (juillet 1999)

Superficie
51 233 km² (terre: 51 233 km²)

Pays limitrophes
Croatie, Monténégro et Serbie

Système politique
Démocratie émergente

Dette extérieure
3,5 milliards d'USD (fin 1995)

Aide économique
1,2 milliard d'USD (engagements 1997)

Climat
Étés chauds et hivers froids; en altitude: étés courts et frais, hivers longs et rudes; zone côtière: hivers doux et pluvieux.

Topographie
Montagnes et vallées

Affectation des terres
Terres arables: 14 %; cultures permanentes: 5 %; pâturages permanents: 20 %; forêts et bois: 39 %; autres: 22 % (1993)

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
CE	4 000
Pays-Bas	1 328
Royaume-Uni	1 000 (*)
Allemagne	800 (*)
Autriche	550
Finlande	505
Irlande	254
Espagne	205
Suède	120
Luxembourg	50
TOTAL UE	9 012
Japon	1 296
États-Unis (*)	2 782

(*) Les États-Unis ont participé à la lutte contre les mines en Europe du Sud-Est par un don de 14 millions d'USD à l'ITF Slovincie (Fonds international pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines).

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

En mars 1992, la Bosnie-et-Herzégovine proclame son indépendance à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Quelques jours plus tard, des affrontements éclatent et débouchent sur une guerre qui durera plus de trois ans et demi et entraînera le déplacement de près de 3 millions de personnes et fera plus de 250 000 morts ou disparus.

La doctrine militaire s'appuyant largement sur l'utilisation des mines pour prévenir toute invasion, le pays est truffé de mines terrestres et de munitions non explosées (UXO).

Le centre national pour le déminage humanitaire, le centre de lutte contre les mines de Bosnie-et-Herzégovine (BHMAL), a fait état de 18 229 champs de mines connus sur un total estimé à 30 000 dans le pays et de 750 000 à 1 million de mines terrestres enterrées. Le pays tout entier est infesté de champs de mines, mais leur concentration est plus élevée le long des lignes frontalières entre les entités (IEBL).

La contribution de l'UE soutient diverses activités: essentiellement, déminage dans le cadre du programme Obnova, mais aussi détachement d'experts allemands et suédois, appui de la Finlande à la production au niveau local de prothèses et autres actions d'aide aux victimes et de sensibilisation au problème des mines.

CAMBODGE



Capitale
Phnom Penh

Population
11 626 520 (juillet 1999)

Superficie
181 040 km² (terre: 176 520 km²;
eau: 4 520 km²)

Pays limitrophes
Laos, Thaïlande, Viêt Nam

Système politique
Démocratie libérale multipartite sous
une monarchie constitutionnelle établie
en septembre 1993

Dettes extérieures
2,2 milliards d'USD (1996)

Aide économique
569,8 millions d'USD (1995)

Climat
Tropical; saison des pluies, mousson (de mai
à novembre); saison sèche (de décembre
à avril); peu de variations saisonnières
des températures

Topographie
Essentiellement basses plaines; montagnes
dans le sud-ouest et le nord

Affectation des terres
Terres arables: 13 %; cultures permanentes:
0 %; pâturages permanents: 11 %; forêts et
bois: 66 %; autres: 10 %

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Suède	1 200
Belgique	1 180
Royaume-Uni	1 000 (*)
Allemagne	900 (*)
CE	700
Finlande	690
Irlande	445
Italie	375
Autriche	330
TOTAL UE	6 814
Japon	6 751
États-Unis	1 602

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Après trente ans de guerre, le Cambodge est un des pays au monde les plus touchés par les mines et les munitions non explosées. L'héritage de la guerre cause toujours des ravages dans la population et sape les fondements économiques, sociaux et culturels du pays. Les mines posées par toutes les parties au conflit cambodgien continuent de mutiler et de tuer des civils et des militaires et rendent dangereux le travail de la terre. La grande majorité des zones minées est située dans les provinces longeant la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, théâtre des principaux affrontements depuis 1979. Dans les provinces orientales, ce sont essentiellement des munitions non explosées que l'on trouve à cause de la guerre du Viêt Nam, quoiqu'il y ait aussi quelques zones minées.

On sait que plus de 644 km² sont minés et que 1 400 km² sont susceptibles de l'être. Dans un pays où 85 % de la population dépend de l'agriculture ou des activités connexes, une telle contamination réduit considérablement la base économique du pays.

L'appui de l'UE à la lutte du Cambodge contre les mines a consisté à un soutien direct au centre cambodgien de lutte contre les mines (CMAC), à la réalisation de programmes de déminage dans la région de Kompong Thom, au déminage mécanique et à une aide aux essais de la machine «Rhino», à la création d'une base de données consacrée aux accidents causés par les mines et à un certain nombre de projets de sensibilisation.

CROATIE



Capitale
Zagreb

Population
4 676 865

Superficie
56 538 km² (terre: 56 410 km²; eau: 128 km²)

Pays limitrophes
Bosnie-et-Herzégovine, Hongrie, Monténégro, Serbie, Slovénie.

Système politique
Présidentiel/démocratie parlementaire

Dette extérieure
8 milliards d'USD (octobre 1998)

Aide économique
n.d.

Climat
Méditerranéen et continental; climat continental prédominant avec étés chauds et hivers froids; hivers doux et étés secs le long de la côte

Topographie
Basses plaines le long de la frontière avec la Hongrie, moyennes montagnes et montagnes près de la côte Adriatique, côte et îles

Affectation des terres
Terres arables: 21 %; cultures permanentes: 2 %; pâturages permanents: 20 %; forêts et bois: 38 %; autres: 19 % (1993)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

De nombreuses mines terrestres ont été utilisées pendant la guerre en Croatie (1991-1995); la Yougoslavie étant un grand producteur de mines terrestres, elles étaient prêtes à l'emploi. Selon certaines sources, il y aurait jusqu'à 1,2 million de mines et de munitions non explosées, réparties sur près du quart du territoire national, et au moins 10,5 % du territoire national croate, soit 6 000 km², est considéré comme potentiellement dangereux en raison des mines. Le centre de lutte contre les mines de Croatie (Cromac) et des sources militaires estiment que le nombre de mines enfouies dans le sol se situe entre 700 000 et 1 million.

La majeure partie des mines se trouve le long des anciennes lignes d'affrontement. Les mines ont été posées essentiellement autour des grandes villes dans les zones de conflit. Ces villes et quelques zones habitées plus petites sont également truffées de munitions non explosées. Dans certaines zones, la concentration de fragments, de morceaux de métal et de munitions non explosées dans les zones minées est telle qu'il est pratiquement impossible d'utiliser des détecteurs magnétiques et que la détection de mines ne peut se faire qu'avec des sondes. Outre les champs de mines, il y a de nombreuses mines isolées et des pièges placés pour terroriser la population locale ou pour empêcher l'occupation des maisons, des fermes et des terres agricoles.

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Royaume-Uni	1 000 (*)
Allemagne	800 (*)
CE	424
France	152
Finlande	60
Belgique	53
Autriche	32
TOTAL UE	2 523
Japon	n.d.
États-Unis (*)	

(*) Les États-Unis ont participé à la lutte contre les mines en Europe du Sud-Est par un don de 14 millions d'USD à l'ITF Slovénie.

En Croatie, l'UE a financé essentiellement le déminage, dans des projets tels que le déminage des villages de Knin et de Sibenik. L'UE a également versé des fonds à l'UEO pour soutenir l'enquête de SIG spécialement consacrée aux mines; d'autres fonds ont été consacrés au détachement de personnel et à la fourniture de détecteurs de métaux.

NORD DE L'IRAQ



NB: Les informations concernent l'ensemble du pays.

Capital

Bagdad

Population

22 427 150 (juillet 1999)

Superficie

437 072 km² (terre: 432 162 km²;
eau: 4 910 km²)

Pays limitrophes

Arabie saoudite, Iran, Jordanie, Koweït, Syrie,
Turquie

Système politique

République

Dette

Inconnue

Aide économique

327,5 millions d'USD (1995)

Climat

Principalement désertique; hivers doux à frais avec des étés secs, chauds, sans précipitations; régions montagneuses du nord le long de la frontière avec l'Iran et la Turquie: hivers froids avec, occasionnellement, d'importantes chutes de neige qui fondent au début du printemps, causant parfois d'importantes inondations dans le centre et le sud de l'Iraq

Topographie

Essentiellement de vastes plaines; marais de roseaux le long de la frontière iranienne au sud avec de larges zones inondées; montagnes le long des frontières avec l'Iran et la Turquie

Affectation des terres

Terres arables: 12 %; cultures permanentes: 0 %; pâturages permanents: 9 %; forêts et bois: 0 %; autres: 79 % (1993)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Le pays est truffé de mines depuis la guerre du Golfe, la guerre Iran-Iraq et après deux décennies de conflits internes. Des millions de mines ont été posées sur la frontière de l'Iraq avec l'Iran et le Koweït, dans des terres agricoles, autour des points d'eau et ailleurs en Iraq. C'est toutefois dans le nord que le problème est le plus aigu. Le nord de l'Iraq est une des régions les plus minées au monde. Des millions de mines ont été déversées dans la région par l'armée iraquienne au cours des années qui ont précédé la guerre du Golfe de 1991. La région est autonome depuis que les États-Unis ont créé un «sanctuaire» pour la population kurde d'Iraq au moment de la guerre du Golfe de 1991; il n'y a cependant aucune reconnaissance diplomatique formelle du Kurdistan iraquien.

Les mines ont été placées un peu partout en grande quantité, le long des routes, des lignes électriques, dans les pâturages, dans des villages abandonnés et d'anciens baraquements militaires utilisés par l'armée iraquienne. Les mines terrestres ont empêché le retour des réfugiés et des personnes déplacées, particulièrement dans les régions situées à la frontière avec l'Iran. Les plus exposés sont les fermiers vivant dans les zones rurales, les bergers et les enfants.

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Suède	1 556
Royaume-Uni	1 000 (*)
CE	900
TOTAL UE	3 456
Japon	n.d.
États-Unis	n.d.

La contribution de l'UE au déminage dans le nord de l'Iraq s'est concentrée sur le déminage humanitaire et les campagnes de sensibilisation aux mines.

KOSOVO



Capitale
Pristina

Population
+ 2 000 000

Superficie
10 686 km²

Pays limitrophes
Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Roumanie

Système politique
Sous administration internationale

Dettes extérieures
n.d.

Aide économique
n.d.

Climat
Climat adriatique, étés et automnes chauds et secs et hivers relativement froids avec d'importantes chutes de neige à l'intérieur du pays

Topographie
Vieilles montagnes et collines

Affectation des terres
Agriculture, élevage, sylviculture et extraction de plomb et d'argent

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Royaume-Uni	8 000
CE	4 410
Danemark	2 246
Suède	1 054
Allemagne	800 (*)
Irlande	672
Pays-Bas	668
France	550
Autriche	256
Belgique	248
Espagne	178
Luxembourg	124
TOTAL UE	19 204
Japon	2 247
États-Unis (*)	n.d.

(*) Les États-Unis ont participé à la lutte contre les mines en Europe du Sud-Est par un don de 14 millions d'USD à l'ITE Slovénie.

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

L'autonomie revendiquée par la majorité albanaise du Kosovo a envenimé les relations entre Belgrade et la population locale au point de provoquer un conflit au début de 1999. La crise du Kosovo a entraîné le déplacement de plus de 1,5 million d'Albanais. Des champs de mines antipersonnel ont été utilisés pendant le conflit — on soupçonne fortement l'armée yougoslave d'avoir placé des mines antipersonnel le long de la frontière avec l'Albanie et avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Des mines auraient été posées du côté yougoslave de la frontière, à la fois avec l'Albanie, dans les régions de Djakovica vers la frontière et de Junik (près de la frontière albanaise), et avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine, près de Jazince (près de la frontière de l'ancienne République yougoslave de Macédoine). Il semble toutefois que des mines et des engins explosifs aient été utilisés des deux côtés.

Les victimes des mines terrestres sont les civils, les membres de l'armée de libération du Kosovo et le personnel de l'armée serbe. Les mines antichars sont beaucoup plus nombreuses que les mines antipersonnel à l'intérieur du territoire kosovar. Il y a aussi de très nombreux engins explosifs improvisés et de fabrication artisanale qui peuvent représenter une menace grave, surtout pour les civils et les enfants.

Les zones les plus touchées sont les routes, ensuite les lieux habités, particulièrement les maisons, les écoles et les forêts. Compte tenu de la situation sur le terrain, il est très difficile de déterminer la superficie réelle touchée par les mines et d'entamer les opérations de déminage.

Le Kosovo a bénéficié d'une aide considérable, essentiellement sous forme de déminage humanitaire d'urgence, mais aussi par les programmes de sensibilisation aux mines et d'élimination des mines et des munitions non explosées.

LAOS



Capitale
Vientiane

Population
5 407 453 (juillet 1999)

Superficie
236 800 km² (terre: 230 800 km²;
eau: 6 000 km²)

Pays limitrophes
Cambodge, Chine, Myanmar, Thaïlande, Viêt Nam

Système politique
Communisme

Dettes extérieures
1,2 milliard d'USD (1996)

Aide économique
290 millions d'USD (1998)

Climat
Mousson tropicale; saison des pluies (de mai à novembre); saison sèche (de décembre à avril)

Topographie
Principalement montagnes escarpées; quelques plaines et plateaux

Affectation des terres
Terres arables: 3 %; cultures permanentes: 0 %; pâturages permanents: 3 %; forêts et bois: 54 %; autres: 40 % (1993)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

La République démocratique populaire lao a été le théâtre d'intenses combats et de bombardements intensifs pendant la guerre du Viêt Nam, particulièrement de 1964 à 1973. Il reste après ces combats un grand nombre de munitions non explosées et de mines terrestres qui peuvent encore faire des morts et des blessés plus de vingt ans après la fin de la guerre.

On estime qu'il y a au Laos plus de 9 millions de bombes non explosées (essentiellement des bombes miniatures BLU-26), qui deviennent de facto des mines antipersonnel lorsqu'elles n'explosent pas à l'impact. Elles restent de ce fait une menace pendant des années ou même des décennies. Si les mines antipersonnel comme les munitions non éclatées sont présentes au Laos, ce sont surtout ces dernières qui présentent un risque pour les civils. En fait, il y a peu de différence entre les deux pour la population civile; les unes comme les autres explosent lorsque l'on marche dessus, lorsqu'on les heurte ou qu'on les manipule de manière inappropriée. En 1996, les Nations unies ont estimé qu'il restait 500 000 tonnes de munitions non explosées au Laos.

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
CE	2 700
Royaume-Uni	1 000 (*)
Allemagne	900 (*)
Luxembourg	620
Belgique	446
TOTAL UE	5 666
Japon	235
États-Unis	3 532

L'aide que l'UE a accordée au Laos a concerné essentiellement le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées, qui sont les deux activités principales dans ce domaine au Laos.

LIBAN



Capitale

Beyrouth

Population

3 562 699 (juillet 1999)

Superficie

10 400 km² (terre: 10 230 km²; eau: 170 km²)

Pays limitrophes

Israël, Syrie

Système politique

République

Dettes extérieures

3 milliards d'USD (1998)

Aide économique

3,5 milliards d'USD (engagements 1997-2001)

Climat

Méditerranéen; hivers doux à frais et humides, étés chauds et secs; importantes chutes de neige en hiver sur les montagnes libanaises

Topographie

Étroite plaine côtière; Al Biga* (plaine de la Beqaa) sépare la chaîne du Liban de l'Anti-Liban

Affectation des terres

Terres arables: 21 %; cultures permanentes: 9 %; pâturages permanents: 1 %; forêts et bois: 8 %; autres: 61 % (1993)

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Le Liban se relève de quinze années de guerre civile (1975-1990). Les combats ont impliqué de nombreuses forces et factions armées, des acteurs étrangers et nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Pratiquement toutes les parties au conflit ont eu recours, à un moment ou à un autre, à des mines terrestres.

Le nombre de mines ou de champs de mines présents au Liban varie grandement selon les estimations. D'après les Nations unies, il y aurait à peu près 8 795 mines terrestres enfouies dans le sol du Liban. Les mines peuvent se trouver tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et aucune carte n'a été dressée. La région la plus dangereuse à cet égard est l'est de la plaine de la Beqaa, dans laquelle environ 11 tonnes de mines et de munitions non explosées sont éparpillées sur une surface d'à peine 70 km² où vivent 20 000 personnes. Le retrait des forces israéliennes le 24 mai 2000 a permis à l'office national de déminage de l'armée libanaise d'évaluer la tâche et de faire appel à l'aide internationale pour mettre en place un programme intensif de déminage avant le retour attendu des personnes déplacées souhaitant retrouver leur maison et leurs biens.

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
CE	1 590
TOTAL UE	1 590
Japon	n.d.
États-Unis	1 423

Le déminage constitue un volet essentiel du plan d'action de l'Union européenne pour la réhabilitation du sud du Liban; dans ce cadre, la Commission européenne a signé un contrat de subvention d'un montant de 1 590 000 euros avec l'ONG britannique «HMD Response» pour que celle-ci effectue un relevé des mines de niveau 1 au Liban. Il s'agira de collecter des données socio-économiques dans tout le pays, qui serviront de base lors de la prise de décision pour la fixation des priorités en ce qui concerne l'enlèvement des mines et des munitions non explosées.

MOZAMBIQUE



Capitale
Maputo

Population
19 124 335 (juillet 1999)

Superficie
801 590 km² (terre: 784 090 km²;
eau: 17 500 km²)

Pays limitrophes
Afrique du Sud, Malawi, Swaziland,
Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

Système politique
République

Dettes extérieures
5,7 milliards d'USD (décembre 1997)

Climat
Tropical à subtropical

Topographie
Essentiellement basses terres côtières, hautes terres dans le centre, hauts plateaux dans le nord-ouest, montagnes à l'ouest

Affectation des terres
Terres arables: 4 %; cultures permanentes: 0 %; pâturages permanents: 56 %; forêts et bois: 18 %; autres: 22 % (1993)

Aide économique
1,115 milliard d'USD (1995)

LES CONTRIBUTIONS DE L'UE

DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Danemark	3 690
Suède	2 240
Finlande	1 300
Italie	1 178
Royaume-Uni	1 000 (*)
Autriche	541
Allemagne	300 (*)
Pays-Bas	220
Belgique	178
CE	72
TOTAL UE	10 715
Japon	100
États-Unis	2 783

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

L'utilisation de mines antivehicules au Mozambique a commencé au cours de la lutte armée pour l'indépendance menée contre le pouvoir colonial portugais. Le conflit s'est vite envenimé lorsque le Frelimo a ouvert un nouveau front pour empêcher le Portugal de terminer le projet hydroélectrique de Cabora Bassa; les autorités coloniales portugaises affirmaient que le complexe était entouré du «plus grand champ de mines d'Afrique», avec quelque 80 000 mines terrestres. La guerre d'indépendance s'est terminée en avril 1974, mais la paix n'a pas duré longtemps.

Lors de conflits régionaux avec la Rhodésie et l'Afrique du Sud, des mines terrestres ont été largement disséminées sur les routes principales, les routes de ravitaillement, les pistes d'atterrissage et les pistes rurales, pour protéger les installations aux frontières et de manière tout à fait aléatoire. Pour se protéger pendant la nuit, les patrouilles gouvernementales disposaient des mines autour de leurs positions: nombre de ces mines ont été abandonnées. Il apparaît que, souvent, les mines ont été utilisées de manière délibérée pour terroriser la population civile et pour lui interdire l'accès aux champs, à l'eau et à la pêche.

À la fin de 1988, il était clair qu'aucune solution militaire ne mettrait fin à la guerre; plusieurs initiatives diplomatiques ont abouti à un accord de paix général signé le 4 octobre 1992. Depuis lors, le Mozambique est devenu un des acteurs africains les plus dévoués de la lutte contre les mines terrestres.

En 1999, l'UE a accordé une aide au Mozambique pour mener à bien des projets de lutte contre les mines tels que l'élimination des mines, par exemple à Nampula, et l'élimination mécanique des mines, essentiellement par l'intermédiaire des agences des Nations unies, mais aussi par l'intermédiaire d'ONG comme l'ONG norvégienne «People's Aid».

ACTIONS ENTREPRISES PAR L'UNION EUROPÉENNE POUR LUTTER CONTRE LES MINES DANS D'AUTRES RÉGIONS

COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

PAYS HÔTE	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Abkhazie/Géorgie	Pays-Bas	213
Géorgie	Royaume-Uni	1 000 (*)
Russie	Pays-Bas	251
Russie	Danemark	320
Tadjikistan	Allemagne	900 (*)
Ukraine	Autriche	73
TOTAL UE	TOTAL UE	2 756



Les projets financés par l'UE dans la Communauté des États indépendants ont consisté essentiellement en un déminage, mais ils ont également comporté la fourniture de détecteurs de métaux et la destruction des stocks.

ALBANIE

	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
	Royaume-Uni	1 000 (*)
	TOTAL UE	1 000



L'aide a porté sur le déminage humanitaire.

AMÉRIQUES

PAYS HÔTE	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Pérou/Équateur	Espagne	26
Amérique centrale (OEA)	Espagne	601
TOTAL UE	TOTAL UE	627



Dans les deux cas, l'aide communautaire a été consacrée à des programmes de déminage humanitaire.

VIET NAM

	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
	Allemagne	900 (*)
	TOTAL UE	900

Il s'agit d'un programme d'élimination des munitions non explosées et d'un programme de relevés.



YÉMEN

	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
	Italie	620
	Allemagne	900 (*)
	TOTAL UE	1 520

Les actions de lutte contre les mines menées par l'UE au Yémen ont consisté en un programme italien d'assistance aux victimes et en un détachement de personnel allemand pour le déminage.



AUTRES PAYS AFRICAINS

PAYS HÔTE	DONATEUR	MONTANT (1 000 euros)
Namibie	Autriche	337
Namibie	Allemagne	300 (*)
Guinée-Bissau	Allemagne	300 (*)
Sénégal	France	152
Tchad	Italie	206
Tchad	Allemagne	300 (*)
Somalie	Pays-Bas	133
Somalie	Irlande	173
Somalie	Allemagne	300 (*)
TOTAL UE	TOTAL UE	2 202

L'aide a financé des projets très variés: assistance aux victimes au Sénégal; fourniture de détecteurs de métaux en Guinée-Bissau et en Namibie; déminage en Namibie; programme de relevés; programme de déminage humanitaire et formation de volontaires du PNUD en Somalie; livraison de détecteurs de métaux allemands; programme de déminage humanitaire de l'Italie au Tchad.



1. LE CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Les laboratoires du Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR), situés à Ispra, en Italie, fournissent savoir-faire et installations pour soutenir les efforts que déploie l'Union européenne afin de réduire la menace que représentent les mines terrestres. Leurs travaux ont pour objectif principal d'améliorer la technologie — de la gestion de l'information à la détection et à l'identification des mines terrestres en passant par la réalisation de relevés. La fonction essentielle du CCR, qui n'entreprend pas lui-même de recherche dans de nouvelles techniques novatrices, est de jouer le rôle de pôle pour des réseaux de laboratoires situés dans les États membres de l'Union. Le CCR travaille également en collaboration étroite avec d'autres parties prenantes, à savoir les Nations unies, le Centre international pour le déminage humanitaire à Genève et les centres de lutte contre les mines dans les pays concernés.

1.1. Réseau d'excellence ARIS

Le réseau d'excellence ARIS (action pour le soutien à la recherche et à l'information en matière de déminage civil), par exemple, est un forum d'échange d'informations entre utilisateurs, chercheurs, concepteurs et producteurs de dispositifs et de systèmes de détection. Le CCR assure la coordination du réseau, composé de plus de 150 membres dans le monde. Les objectifs du réseau sont fixés conjointement avec les services de la Commission européenne responsables du financement de consortiums de laboratoires européens qui mettent au point de nouvelles technologies novatrices pour le déminage. Un comité directeur assure la protection des intérêts des membres.

Le site web (<http://demining.jrc.it/aris>) dispose d'un espace public et d'espaces réservés aux membres et aux autres groupes d'intérêt spéciaux. En proposant un forum pour l'échange d'idées, en diffusant des informations sur les travaux effectués et en encourageant les partenariats de collaboration, il permet à la communauté des chercheurs de contribuer de manière plus efficace à résoudre des problèmes communs.

Parmi les événements notables qui ont eu lieu en 1999 figurent un cours sur la pratique actuelle en matière de déminage destiné à des chercheurs et à des concepteurs, une visite au centre de lutte contre les mines de Bosnie-et-Herzégovine et dans des zones minées aux environs de Sarajevo. Des ateliers réunissant des concepteurs ont été organisés sur les techniques de relevés terrestres et aéroportés, la normalisation des mesures et les signatures de mines.

1.2. Accès aux installations du CCR

Le CCR a mis au point un ensemble unique d'installations — le laboratoire européen de signature micrométrique (EMSL), le

goniomètre optique européen (EGO), le laboratoire Karl-Friedrich Gauss et un polygone d'essai en plein air — pour déterminer les signatures de mines pour différents types de capteurs et différentes conditions environnementales — température de la surface et de l'air, éclairage énergétique du soleil, direction et vitesse du vent, humidité de l'air et du sol et pression atmosphérique.

Les installations qui sont utilisées pour la mesure des signatures de mines sont également utilisées pour étayer l'évaluation de capteurs, de même que pour étalonner les résultats obtenus à des stades intermédiaires et à l'achèvement de projets réalisés par des consortiums sous contrat dans le cadre du programme européen de déminage civil. Le personnel du CCR contribue à la conception des expériences pour garantir l'objectivité de la méthode appliquée pour les essais et pour évaluer pleinement la capacité de l'équipement proposé.

1.3. Programme international d'essai et d'évaluation

À la suite d'un accord conclu entre le ministère américain de la défense et la Commission européenne, des travaux préparatoires en vue de la mise en place d'un programme international d'essai et d'évaluation (PIEE) ont été entrepris. L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède s'y sont associés ultérieurement, et d'autres partenaires, issus notamment de pays où le problème des mines est aigu, devraient s'y joindre plus tard.

Le PIEE est un réseau mondial de dispositifs d'essai et d'évaluation permettant de mesurer scientifiquement les performances, d'évaluer l'efficacité et l'adéquation de toutes les formes d'équipements, de systèmes et de méthodes destinés au déminage humanitaire dans des conditions les plus réalistes possible. Il a pour objectif de permettre un processus d'appel d'offres mieux documenté.

Le CCR a joué le rôle de médiateur dans le réseau et accueillera le secrétariat. Ses installations sont utilisées pour l'essai et l'évaluation de nouvelles technologies et servent de référence pour d'autres installations nécessitant une certification.

Ces installations sont essentiellement destinées aux nouvelles technologies. Pour la technologie existante, il est plus facile de procéder à des essais in situ. Des organisations en Afghanistan, en Bosnie-et-Herzégovine, au Cambodge et au Mozambique utilisent déjà des polygones d'essai ou sont en train d'en construire, et ceux-ci seront intégrés dans le projet. À la suite d'une demande émanant du programme de lutte contre les mines pour l'Afghanistan, des essais de détecteurs de métaux ont ainsi eu lieu à l'automne 1999 et au printemps 2000. Ces essais ont

été réalisés à Jaïalabad et à Kaboul; ils ont permis d'affiner les appels d'offres en indiquant quels détecteurs fonctionnaient le mieux dans un sol minéralisé comme on en trouve dans certaines régions d'Afghanistan.

D'autres essais ont été menés au Cambodge et en Croatie au printemps 2000. Vingt-neuf détecteurs ont été soumis à des essais dans des conditions réelles au Cambodge et en Croatie. Chacun de ces détecteurs a été évalué par rapport à un ensemble de cibles standard enfouies à 5 et à 10 cm dans le sol. Les facteurs pris en considération étaient la probabilité de détection, le taux de fausse alerte et l'ergonomie.

1.4. Systèmes d'information en matière de déminage

Le CCR apporte également son soutien à l'amélioration des aspects opérationnels du déminage par la mise au point et la maintenance de systèmes d'information dont l'objectif est d'accroître la transparence, la visibilité et l'efficacité des actions de lutte contre les mines de l'UE. Un site d'information sur Internet concernant les actions de lutte contre les mines de l'UE (<http://eu-mine-actions.jrc.cec.eu.int>) a été créé, relié à une base de données des actions de lutte contre les mines de l'UE et à un système en ligne d'information géographique.

Les pays d'Europe du Sud-Est ont bénéficié d'une certaine priorité — le pacte de stabilité. Lors d'un atelier organisé à Ispra en mars 2000, réunissant les Nations unies et des représentants des centres de lutte contre les mines en Bosnie-et-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo, plusieurs idées ont été débattues en vue d'améliorer l'interopérabilité des données géospatiales.

Plusieurs analyses ont démontré que la technologie actuelle en matière de déminage est trop lente et trop coûteuse pour avoir un impact réel sur le problème dans la région. C'est pourquoi un système type d'aide à la décision a été mis au point pour la Croatie; il aide les concepteurs de technologie à mieux comprendre les exigences opérationnelles des inventions technologiques. Il peut, par exemple, déterminer la proportion de mines susceptibles d'être détectées dans un terrain agricole, dont la pente est inférieure à 10 %. Les travaux en cours ont pour vocation d'étendre cet outil aux autres pays de la région.

1.5. Aide à la mise au point de mesures de signatures de mines avec différents capteurs (Minesign)

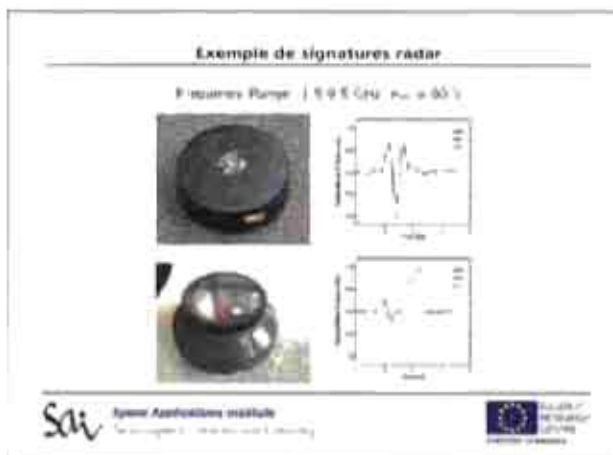
Le programme de R & D de la Commission européenne relatif au déminage civil est géré par la direction générale de la société de l'information et le Centre commun de recherche (CCR). Le CCR mesure les signatures MAP et met au point une base de don-

nées de résultats provenant de trois catégories de capteurs: sondes radar, sondes infrarouges (TIR) et détecteurs de métaux. Ces travaux ont été réalisés initialement dans le cadre du programme Esprit faisant partie du projet Minesign.

Les travaux apportent des informations de référence sur les réponses résultant de l'éclairage d'objectifs par des ondes électromagnétiques à différentes fréquences. La base de données est accessible sur Internet dans le cadre du projet SIGEX.

La base de données sur les mesures a pour vocation de fournir des informations aux concepteurs de systèmes multicapteurs. Cette approche permet également aux concepteurs d'optimiser la sélection des caractéristiques des capteurs qui correspondent à leur concept et de mettre au point des algorithmes de décision. Elle évite la répétition de mesures et garantit que la recherche est centrée sur la conception de systèmes novateurs. Les données résultant de cette activité sont d'ores et déjà disponibles.

Vue de l'installation d'essai en plein air du CCR



La phase suivante des travaux, dans le cadre du programme de recherche CE-CCR, est un projet en collaboration avec des laboratoires européens. Intitulé «projet multicateur de signatures de mines» (MSMS), il recueillera simultanément les résultats de capteurs d'un certain nombre de cibles dans différents sols, simulant donc de très près les résultats obtenus par un éventuel système de multicateurs. Il est prévu que les premiers résultats du projet MSMS soient disponibles à la fin de 2000.

1.6. Création d'une base de données internationale de signatures de mines (SIGEX)

Également conçu pour soutenir les activités Esprit-IST, SIGEX vise à faire connaître les données relatives aux signatures de mines à partir de sources multiples. Pour créer une base de données de signatures disponible dans le monde entier, le CCR a organisé, dans un premier temps, un atelier international ayant pour tâche:

- ▶ d'identifier les besoins des utilisateurs éventuels de la base de données;
- ▶ de définir une stratégie pour la création d'une base de données conviviale et représentative de signatures MAP;
- ▶ de définir, selon les possibilités, des procédures normalisées de mesures;
- ▶ d'identifier les exigences des fournisseurs de données en ce qui concerne le partage et l'utilisation des données par des tiers.

Cet atelier a réuni des chercheurs et des concepteurs de l'industrie d'Europe, du Canada et des États-Unis. Les discussions ont porté sur la définition des signatures, la réalisation de l'indépendance des capteurs dans les signatures (pour permettre une large applicabilité), les méthodes pour retrouver les signatures pour chaque catégorie de capteur, les formats des données en fonction des utilisateurs et des fournisseurs.

Toutes les organisations participantes se sont déclarées disposées à fournir les mesures de signatures existantes pour la base de données. Parmi les informations disponibles, il existe un vaste ensemble de données fournies par un GPR et provenant de l'EPFL-VUB ainsi qu'un ensemble d'images IR fournies par RMA (Belgique). Ces ensembles de données ont été mis à disposition pour compléter les mesures fournies par le CCR.

Il existe une base de données des signatures de mines terrestres du CCR sur Internet (<http://www.tdp.sai.jrc.it/APL-Database>).

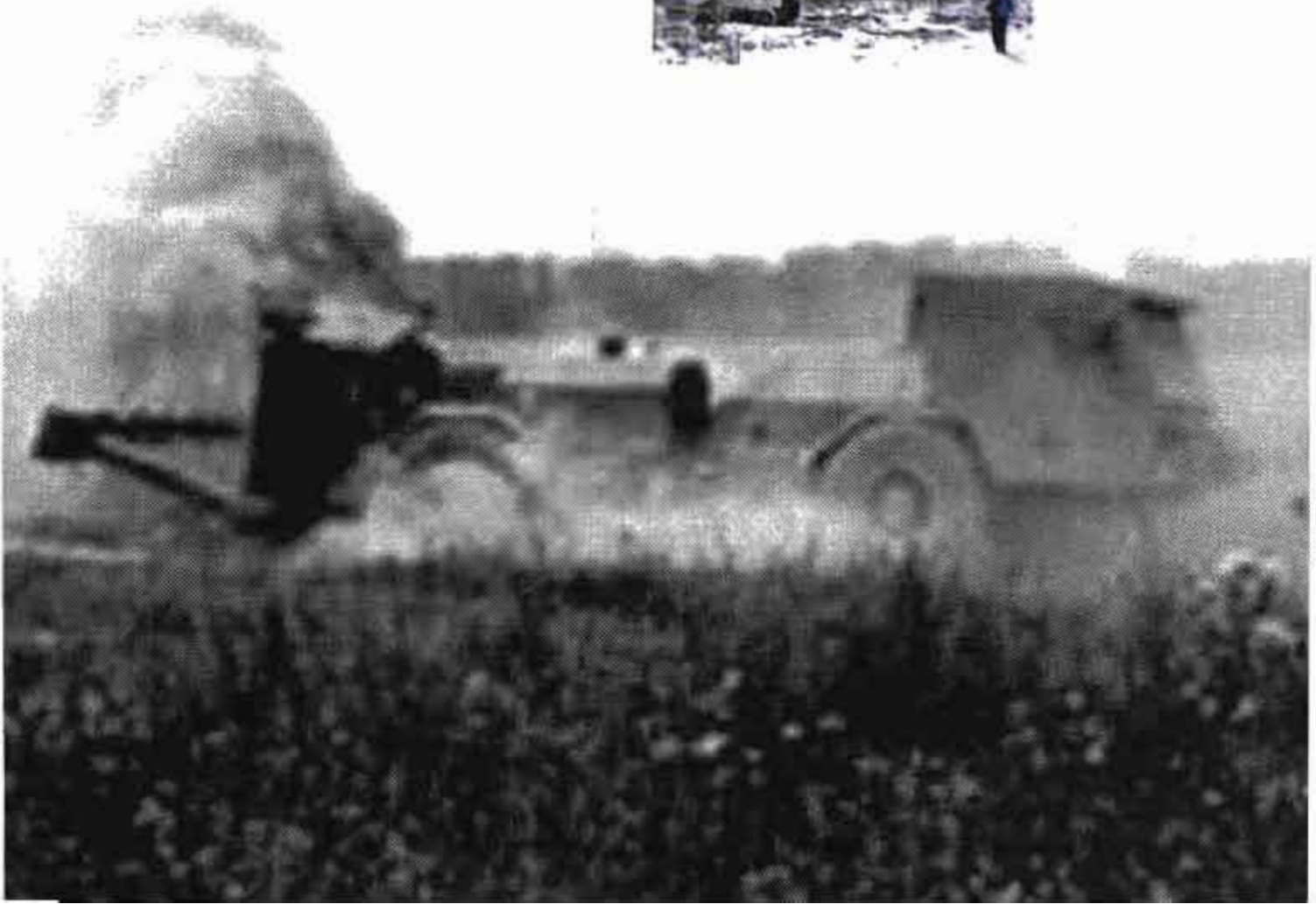
1.7. Permettre l'accès aux installations d'essai

L'accès aux installations d'essai pour évaluer les capteurs et les systèmes de détection des mines s'inscrit dans le programme institutionnel et dans le projet Minetest (essai des équipements de détection des mines) parrainés par la direction générale de la société de l'information dans le cadre du programme IST [pour plus d'informations sur cette activité, consulter le site Internet (<http://www.cordis.lu/esprit/src/hphd-home.htm>)].

Le CCR a mis au point ses installations d'essai et ses structures d'appui pour permettre une évaluation indépendante et un étalonnage des capteurs et des systèmes. Ces installations ont été conçues pour servir de référence à tout un ensemble de systèmes et de types de capteurs qui peuvent s'appliquer à la détection des mines dans les programmes de déminage humanitaire.

Les installations qui sont utilisées pour mesurer les signatures de mines le sont également pour étayer l'évaluation de capteurs. Elles sont aussi utilisées pour étalonner les résultats obtenus à des stades intermédiaires et à l'achèvement de projets réalisés par des consortiums sous contrat dans le cadre du programme européen de déminage civil. Le personnel du CCR contribue à la conception des expériences pour garantir l'objectivité de la méthode utilisée pour l'essai et pour évaluer pleinement la capacité de l'équipement proposé.

Pour permettre la définition des conditions d'essai, toutes les mesures environnementales nécessaires sont prises sur place. Il s'agit de mesurer la température de la surface et de l'air, l'éclairement énergétique du soleil, la direction et la vitesse du vent, l'humidité de l'air et du sol et la pression atmosphérique.



LE MONTANT TOTAL DE LA CONTRIBUTION DE L'UE (COMMUNAUTÉ ET ÉTATS MEMBRES CONFONDUS) S'EST ÉLEVÉ À 103 159 093 EUROS POUR LA SEULE ANNÉE 1999.

La lutte contre les mines a été un des éléments principaux de l'activité externe de la Communauté européenne. Considérant la lutte contre les mines terrestres comme une condition préalable fondamentale au développement et un aspect indispensable de l'aide humanitaire, la CE y a consacré des sommes considérables au cours de la dernière décennie. À titre indicatif, le tableau figurant ci-dessous donne le montant total consacré à la lutte contre les mines par la Communauté européenne, qui comprend les actions entreprises dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune, au cours de la période 1992-1998.

ACTIONS DE LA CE 1992-1998

PAYS HÔTE	MONTANT (1 000 euros)
Afghanistan	39 010
Angola	21 867
Bosnie-et-Herzégovine	15 875
Cambodge	28 168
Croatie	2 800
Éthiopie	179
Laos	3 900
Mozambique	15 309
Nicaragua	250
Nord de l'Iraq	12 350
Somalie	3 550
Tadjikistan	200
Zimbabwe	10 000
Appui à la CDAA	2 070
Appui au CICR	9 430
R & D déminage	17 700
TOTAL CE	182 657

Commission européenne

La réponse de l'Union européenne au défi des mines terrestres antipersonnel

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2000 — 31 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-0171-0

BELGIQUE/BELOGÉ

Jean De Lanroy
 Avenue du Roi 202/9, Avenue de la 202
 B-1100 Bruxelles/Brüssel
 Tel: (32-2) 338 43 08
 Fax: (32-2) 538 08 41
 E-mail: jean.de.lanroy@debovand.be
 URL: <http://www.jean-de-lanroy.be>

La librairie européenne
De Europese Boekhandel
 Rue de la Loi 244/Westlaan 244
 B-1040 Bruxelles/Brüssel
 Tel: (32-2) 285 26 38
 Fax: (32-2) 735 08 60
 E-mail: mail@libeurop.be
 URL: <http://www.libeurop.be>

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad
 Rue de Louvain 40-42/Louisaanweg 40-42
 B-1000 Bruxelles/Brüssel
 Tel: (32-2) 593 22 11
 Fax: (32-2) 511 01 84
 E-mail: avisasas@net.telenet.be

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S
 Hensløvvej 12
 DK-2020 Albertslund
 Tel: (45) 43 83 33 00
 Fax: (45) 43 83 18 08
 E-mail: schultz@schultz.dk
 URL: <http://www.schultz.dk>

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH
 Vertriebsabteilung
 Am Altenmarkt 102
 D-50735 Köln
 Tel: (49-221) 97 66 80
 Fax: (49-221) 97 66 82 78
 E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
 URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA
 International Bookstore
 Panepisthio 17
 GR-10564 Athens
 Tel: (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5
 Fax: (30-1) 323 98 21
 E-mail: gtelebooks@netnet.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado
 Trafalgar, 27
 E-28071 Madrid
 Tel: (34) 915 36 21 11 (libros)
 913 84 17 15 (suscripciones)
 Fax: (34) 915 36 21 21 (libros)
 913 84 17 14 (suscripciones)
 E-mail: clientes@com.boe.es
 URL: <http://www.boe.es>

Mundi Prensa Libros, SA

Castelló, 37
 E-28001 Madrid
 Tel: (34) 915 36 37 00
 Fax: (34) 915 75 28 98
 E-mail: libros@mundiprensa.es
 URL: <http://www.mundiprensa.com>

FRANCE

Journal officiel
 Service des publications des CE
 26, rue Desean
 F-75277 Paris Cedex 15
 Tel: (33) 140 56 77 31
 Fax: (33) 140 56 77 32
 E-mail: europepublications@journal-officiel.gouv.fr
 URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop
 270 Lifford Road
 Dublin 6
 Tel: (353) 1 496 23 88
 Fax: (353) 1 496 02 25
 E-mail: hanna@iol.ie

ITALIA

Licosa S.p.A.
 Via Duca di Calabria, 1/1
 Casella postale 553
 I-20125 Firenze
 Tel: (39) 055 64 83 1
 Fax: (39) 055 64 12 37
 E-mail: licosa@licosa.com
 URL: <http://www.licosa.com>

LUXEMBOURG

Mexaneries du livre SARL
 5, rue Plafhaen
 L-2411 Luxembourg
 Tel: (352) 40 10 20
 Fax: (352) 48 06 61
 E-mail: mail@mlf.lu
 URL: <http://www.mlf.lu>

NEEDERLAND

SDU Servicecentrum Uitgeverij
 Christoffel Plantinstraat 2
 Postbus 20014
 2500 EA Den Haag
 Tel: (31-70) 378 89 80
 Fax: (31-70) 378 87 83
 E-mail: sdu@sdu.nl
 URL: <http://www.sdu.nl>

ÖSTERREICH

**Mauz'sche Verlags- und
 Universitätsbuchhandlung GmbH**
 Kolonnen 18
 A-1014 Wien
 Tel: (43-1) 53 15 14 00
 Fax: (43-1) 53 15 11 57
 E-Mail: mauz@mauz.at
 URL: <http://www.mauz.at>

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Lda
 Grupo Bertrand, SA
 Rua das Termas dos Vales, 4-A
 Apartado 60037
 P-2700 Amadora
 Tel: (351) 214 95 87 87
 Fax: (351) 214 98 02 54
 E-mail: info@bpt.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA

Serço de Publicações Oficiais
 Rua da Escola Politécnica 135
 P-1250-100 Lisboa Capital
 Tel: (351) 213 94 52 00
 Fax: (351) 213 94 57 50
 E-mail: spoc@ipnc.pt
 URL: <http://www.ipnc.pt>

SUOMI/FINLAND

**Akateminen Kirjakauppa/
 Akademiska Bokenhandeln**
 Kaivokatu 1/Centralgatan 1
 FI-00100 Helsinki
 Puh: (358-9) 121 44 78
 Faks: (358-9) 121 44 25
 Sähköposti: akat@akatemiinen.com
 URL: <http://www.akatemiinen.com>

SVERIGE

BTJ AB
 Traktorvägen 11-13
 S-221 82 Lund
 Tel: (46-40) 18 00 00
 Fax: (46-40) 30 79 41
 E-post: btje@btj.se
 URL: <http://www.btj.se>

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd
 Customer Services
 PO Box 39
 Norwich NR3 1QH
 Tel: (44) 870 60 35-522
 Fax: (44) 870 60 35-533
 E-mail: book.orders@stationery.co.uk
 URL: <http://www.stationery.net>

ISLAND

Bokabud Larusar Blöndal
 Skólavörðungur, 2
 IS-101 Reykjavík
 Tel: (354) 552 55 40
 Fax: (354) 552 55 60
 E-mail: bokabud@blondal.is

NORGE

Swets Blackwell AS
 Oslovejveien 18
 Boks 6512 Elverum
 N-0606 Oslo
 Tel: (47 22) 97 45 00
 Fax: (47 22) 97 45 45
 E-mail: info@swets.com

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz
 c/o OSEC
 Stampfenbachstrasse 95
 CH-8035 Zürich
 Tel: (41 1) 365 53 15
 Fax: (41 1) 365 54 11
 E-mail: eics@sec.ch
 URL: <http://www.euroinfo.ch>

ITALIA

Europress Euromedia Ltd
 59, via Vittoria
 BG-10050 Soňa
 Tel: (39-0) 378 37 68
 Fax: (39-0) 378 42 30
 E-mail: Milano@mbos.cit.bg

ČESKÁ REPUBLIKA

USIS
 nst. Publikaci
 Havlíčkova 22
 CZ-130 00 Praha 3
 Tel: (420-2) 24 23 14 86
 Fax: (420-2) 24 23 11 14
 E-mail: publikace@usis.cz
 URL: <http://www.usis.cz>

CYPRUS

**Cyprus Chamber of Commerce
 and Industry**
 PO Box 21458
 CY-1508 Nicosia
 Tel: (357-2) 88 87 52
 Fax: (357-2) 66 10 44
 E-mail: clemet@ccci.org.cy

ESTI

Enab Kaubanduse-Tööstuskoda
 (Estonian Chamber of Commerce and Industry)
 Toom-Kooli 17
 EE-0001 Tallinn
 Tel: (372) 648 02 44
 Fax: (372) 648 02 45
 E-mail: info@koda.ee
 URL: <http://www.koda.ee>

HRVATSKA

MediTrade Ltd
 Pava Maza 1
 HR-10000 Zagreb
 Tel: (385-1) 481 94 11
 Fax: (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service
 Explo tér 1
 Hungarosz Európai Könyvtár
 PO Box 44
 H-1061 Budapest
 Tel: (36-1) 264 82 70
 Fax: (36-1) 264 82 75
 E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
 URL: <http://www.euroinfo.hu>

MALTA

Miller Distributors Ltd
 Malta International Airport
 PO Box 25
 Luqa LQA 05
 Tel: (356) 66 44 88
 Fax: (356) 67 67 99
 E-mail: gwh@mas.mt

POLSKA

Ars Polona
 Krakowskie Przedmieście 7
 Skł. pocztowa 1001
 PL-00-950 Warszawa
 Tel: (48-22) 626 12 01
 Fax: (48-22) 626 62 40
 E-mail: books119@arspolna.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia
 Str. Dr. Marcușei, 9, sector 1
 RO-70748 București
 Tel: (40-1) 315 44 03
 Fax: (40-1) 315 44 03
 E-mail: euromedia@realcity.com

ROSIYA

CCCE
 60-letny Obyazovaya Av. 9
 117313 Moscow
 Tel: (7 095) 135 52 27
 Fax: (7 095) 135 52 27

SLOVAKIA

Centrum VTI SR
 Nám. Slobody, 19
 SK-81223 Bratislava
 Tel: (42-1) 54 41 83 84
 Fax: (42-1) 54 41 83 84
 E-mail: europ@vti.sk
 URL: <http://www.vti.sk>

SLOVENIJA

Gospodarski Vestnik
 Dunajska cesta 5
 SI-1000 Ljubljana
 Tel: (386) 613 09 16 40
 Fax: (386) 613 09 16 45
 E-mail: europ@gvestnik.si
 URL: <http://www.gvestnik.si>

TURKIVE

Dunya Infotel AS
 100. Yil Mahallesi 34440
 TR-80050 Gacısar-Istanbul
 Tel: (90-212) 629 46 89
 Fax: (90-212) 629 46 27
 E-mail: infotel@dunya-gazete.com.tr

ARGENTINA

World Publications SA
 Av. Córdoba 1877
 C1120 AAA Buenos Aires
 Tel: (54-11) 48 12 81 56
 Fax: (54-11) 48 15 81 56
 E-mail: wpublic@wpublica.com.ar
 URL: <http://www.wpublica.com.ar>

AUSTRALIA

Hunter Publications
 PO Box 454
 3067 Altona North, Victoria
 Tel: (61-3) 94 17 83 61
 Fax: (61-3) 94 18 71 54
 E-mail: info@hunter.com.au

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.
 3020, chemin Sainte-Foy
 G1X 3V8 Québec-Foy, Québec
 Tel: (1-418) 856 27 63
 Fax: (1-800) 567 54 89
 E-mail: liberte@mediasm.com

Renou Publishing Co Ltd

5369 Chamon Canyon Road Unit 1
 K1J 8J3 Ottawa, Ontario
 Tel: (1-613) 745 26 65
 Fax: (1-613) 745 76 60
 E-mail: order_dept@renoubooks.com
 URL: <http://www.renoubooks.com>

EGYPT

The Middle East Observer
 41 Street Elmasara
 Cairo
 Tel: (20-2) 302 40 18
 Fax: (20-2) 393 97 32
 E-mail: enquiry@middleeast.com
 URL: <http://www.middleeast.com>

INDIA

EBIC India
 3rd Floor, Y. B. Chavan Centre
 Gen. J. Bhoosale Marg
 400 021 Mumbai
 Tel: (91-22) 262 60 84
 Fax: (91-22) 285 45 84
 E-mail: ebic@questnet01.vsnl.net.in
 URL: <http://www.ebicindia.com>

JAPAN

PSI-Japan

Asahi Sanbando Plaza #206
 1-1 Sanbanchin, Chiyoda-ku
 Tokyo 100
 Tel: (81-3) 32 34 09 21
 Fax: (81-3) 32 34 09 15
 E-mail: books@psi-japan.co.jp
 URL: <http://www.psi-japan.co.jp>

MALAYSIA

EBIC Malaysia
 Suite 45 02, Level 45
 Plaza MBF (Johor Bks 45)
 8 Jalan Yap Kwan Seng
 50450 Kuala Lumpur
 Tel: (60-3) 21 62 62 98
 Fax: (60-3) 21 62 61 98
 E-mail: ebic@mal.net.my

MEXICO

Mundi Prensa Mexico, SA de CV

Río Pánuco, 141
 Colonia Cuauhtemoc
 MX-06500 Mexico DF
 Tel: (52-5) 533 56 59
 Fax: (52-5) 514 87 99
 E-mail: 161545.2361@compuserve.com

PHILIPPINES

EBIC Philippines

1801 Floor, 173 Bank Tower
 Sen. Gil J. Puyat Ave. cor. Frydolo St.
 Makati City
 Metro Manila
 Tel: (63-2) 739 86 80
 Fax: (63-2) 739 86 80
 E-mail: ebicp@globe.com.ph
 URL: <http://www.ebicp.com>

SOUTH AFRICA

Eurochamber of Commerce in South Africa

PO Box 781 FSR
 2146 Sandton
 Tel: (27-11) 684 39 52
 Fax: (27-11) 683 55 73
 E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA

The European Union Chamber of Commerce in Korea

8th Fl. The Shilla Hotel
 200, Jungchong-dong 2 Ga, Chung-gu
 100-392 Seoul
 Tel: (82-2) 27 53-5631/6
 Fax: (82-2) 27 53-5630/6
 E-mail: eucock@eucock.org
 URL: <http://www.eucock.org>

SRI LANKA

EBIC Sri Lanka

Triana Asia Hotel
 115, Seetharampalam
 A. Gardiner Mawatha
 Colombo 2
 Tel: (94-1) 074 71 50 78
 Fax: (94-1) 44 87 78
 E-mail: ebic@triana.com

UNITED STATES OF AMERICA

Berman Associates

4611-P Assembly Drive
 Lanham MD20706
 Tel: (1-800) 274 44 47 (toll free toll-free)
 Fax: (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
 E-mail: enquiry@berman.com
 URL: <http://www.berman.com>

**ANDERE LANDER/OTHER COUNTRIES/
 AUTRES PAYS**

**Bills werden Sie sich an ein Büro Ihrer
 Wahl/Please contact the sales office of
 your choice/Veuillez vous adresser au
 bureau de vente de votre choix**

Office for Official Publications of the European
 Communities
 2, rue Mersen
 L-2985 Luxembourg
 Tel: (352) 29 29-4245/6
 Fax: (352) 29 29-4275/6
 E-mail: info.rls@cec.eu.int
 URL: <http://www.cep.eu.int>



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-0171-0



9 789289 401715 >